

FAITS DIVERS : Mort d'un principal de collège à Lisieux : La piste de l'homicide écartée

Stéphane Vitel, principal de collège à Lisieux (Calvados), avait été retrouvé mort dans son établissement en août

20 Minutes avec AFP



Stéphane Vitel est décédé le 11 août après le déclenchement d'une alarme anti-intrusion dans son collège. PATRICK SICCOLI/SIPA

Les éléments laissent penser à une mort de causes naturelles. Le décès de Stéphane Vitel, principal de collège à Lisieux (Calvados) retrouvé mort dans son établissement en août après le déclenchement d'une alarme anti-intrusion, n'est vraisemblablement pas un homicide, selon le parquet de Caen.

« Les éléments médico-légaux ne permettent pas d'établir l'intervention d'un tiers dans le décès de M. Vitel », a indiqué le parquet dans un communiqué.

Les résultats des expertises complémentaires demandées par le juge d'instruction semblent confirmer « une cause naturelle pour le décès », probablement liée à une pathologie cardiovasculaire non traitée qui avait été détectée lors de l'autopsie, a précisé à *Ouest-France* le procureur de la République de Caen. « Aucun élément ne laisse penser à des coups », a précisé Joël Garrigue.

Le corps de Stéphane Vitel, 48 ans, avait été retrouvé à l'intérieur du collège Pierre-Simon de Laplace par sa famille le 11 août à l'aube. Le principal s'apprêtait à partir en vacances avec son épouse et leurs deux enfants lorsqu'il a été informé du déclenchement d'une alarme anti-intrusion.

Il avait fait un détour pour se rendre au collège où il était entré seul. Sa fille, inquiète de ne pas le voir revenir, l'avait retrouvé inanimé à l'intérieur du bâtiment.

La mort de ce principal avait provoqué une vive émotion d'autant que son épouse avait affirmé à plusieurs médias sa certitude qu'il s'était « fait agresser », disant avoir vu une voiture partir en trombe du collège.



Deux jeunes hommes de 17 et 19 ans ont par la suite reconnu s'être introduits dans le collège de Lisieux après une « soirée alcoolisée », déclenchant l'alarme. Mais l'enquête a établi avec certitude qu'ils étaient déjà partis lorsque Stéphane Vitel est arrivé sur les lieux.

Ces deux jeunes, sans casier judiciaire, ont été mis en examen pour cette intrusion.

« A ce stade de l'instruction, il est possible de déterminer qu'une seule intrusion a été détectée et enregistrée par la centrale d'alarme le jour des faits, à 05h58, au niveau de la porte par laquelle les deux jeunes gens mis en examen au mois d'août ont tenté de s'introduire dans l'établissement », indique le communiqué du parquet de Caen.

Les données du système d'alarme confirment également que les deux jeunes « n'ont pas pénétré plus en profondeur au sein de l'établissement et qu'aucune personne n'est entrée ou ne s'est maintenue dans les lieux entre 05h58 et 06h34, heure d'arrivée sur place de M. Vitel », ajoute-t-il.